

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

PROMOTION LANGUE RÉGIONALE - (N° 4096)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC27

présenté par
Mme Berthelot

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 2, après chacune des deux occurrences des mots :

« langues régionales »

insérer les mots :

« ou minoritaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.